

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 06/07/2023

VOI.23.00.A01504

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE LA BASILIQUE

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A01396 en date du 27/06/2023  
Considérant d'aménagement de voirie RUE DE LA BASILIQUE

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté VOI.23.00.A01396 du 27/06/2023, portant réglementation de la circulation (Mesure libre circulation) RUE DE LA BASILIQUE dans sa partie comprise entre la RUE DE DOLE et la RUE DE LA PELOUSE dans ce sens est abrogé.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 5 - 5 JUIL. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

1954

PHYSICS 551

LECTURE NOTES

BY

ROBERT H. DICKINSON

1954

PHYSICS 551

PHYSICS DEPARTMENT